



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 1^{er} avril 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2021

Notre dossier : 312-00961

Dossier Régie : R-4151-2021

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint la demande mentionnée en titre accompagnée des pièces à son soutien.

Énergir déposera, au plus tard au début du mois de mai prochain, les autres pièces relatives au présent dossier; Énergir ayant procédé en deux temps afin de permettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») d'entamer son étude de la présente portion du dossier dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, Énergir demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'endroit des informations caviardées contenues aux pièces Énergir-H, Documents 1, 2 et 4, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel.

De manière similaire à l'approche adoptée lors du dossier R-4119-2020 et dans un effort de priorisation des activités, aucun affidavit (véracité des faits et ordonnance de confidentialité) n'accompagne la présente demande. Énergir propose plutôt d'attendre le second dépôt de pièces pour communiquer les déclarations sous serment nécessaires. Énergir soumet que cette manière de procéder maximisera le travail entourant la signature des affidavits et l'assermentation des affiants.

Énergir dépose également une liste de pièces. Comme il appert de cette liste, les pièces attendues pour le second dépôt ont été identifiées en gris. De cette manière, il sera possible pour les intervenants potentiels dans ce dossier d'avoir un aperçu de l'étendue des informations qui y seront examinées bien qu'il soit possible que certaines pièces viennent s'y ajouter. Quant à la pièce Énergir-H, Document 5 relative à l'augmentation des capacités de retrait aux sites d'Intragaz situés à Pointe-du-Lac et à Saint-Flavien, Énergir veillera à la déposer de manière contemporaine au dépôt des demandes d'investissement à venir. Dans l'intervalle, et afin d'éviter une série de

révisions au plan d'approvisionnement (Énergir-H, Document 1) dans les prochaines semaines, celui-ci a été rédigé comme si la pièce Énergir-H, Document 5 faisait partie de celles déposées aujourd'hui.

Espérant le tout confirme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/mb

p. j.